



## Quels droits reconnaissance tardive 02

Par **olker06**, le **14/08/2009** à **05:54**

Re, je n'ai pas complètement fini mon message,

Je tiens à signaler que la seule raison de la maman a été " J'en ai assez de ma vie " .

Je suis un papa amoureux de ses enfants, je ne suis ni violent, ni alcoolique, ma fille de 5 ans ainsi que sa maman peuvent en attester.

Je me dis que je n'aurais pas dû faire confiance à ce point, elle a abusé du fait que je sois malade pour partir.

Puis nous sommes en France, même si je sais que la justice est plus du côté des mamans, je me dis aussi que dans mon cas, en regroupant des preuves, il doit bien y avoir un recours pour accélérer les choses. Mon but est un arrangement à l'amiable mais personne ne me réponds. Je suis complètement désespéré, je me suis fait avoir en beauté. A savoir aussi que je n'ai pas reconnu notre fille à sa naissance car la maman me le demandait afin de percevoir les aides de l'état.( Je dis cela à titre d'informations mais il faut le prouver, c'est moins facile ).

Je recherche de l'aide super rapidement, depuis le 27.07.09, je ne sais pas exactement où est notre fille et comment va t-elle.

Dites moi par pitié, qu' une loi est prévue dans un cas comme le mien. J'avais une avocate mais je l'ai eu une fois au téléphone puis elle est partie en congé pendant 15j, vu l'age de notre enfant, j'ai bien peur qu'elle m'oublie vite, je ne peux pas me permettre de perdre 15jours supplémentaires. C'est uniquement pour accélérer les choses que je voudrais déposer une plainte, mais une plainte contre quoi ? Je n'ai pas tellement de chance de mon côté je crois mais pourtant j'ai toujours été un bon papa, la maman ne peut quand même pas interdire son papa à une enfant de 17 mois en toute impunité. Je peux prouver que j'ai bien toujours été là pour notre fille.

Merci pour votre aide

Bien cordialement

Sébastien

Par **jeetendra**, le **14/08/2009** à **08:25**

bonjour, appelez le 119 sans tarder (enfance en danger), également l'Association SOS PAPA, 84 bd Garibaldi 75015 PARIS. Accueil téléphonique du secrétariat SOS PAPA (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et 14h à 16h), Tél. 01 47 70 25 34, Fax. 09 57 70 25 48 courage à vous, cordialement